



Conseil communal

*Séance n°11 du 26 novembre 2018
se réunit pour la première fois à 20 H 30
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,*

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

- 1). **DG - Seconde présentation du Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 08 du 24 septembre 2018 suite au report en séance du 22 octobre 2018 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 08 du 24 septembre 2018 : projet de PV.
Report en séance du 22 octobre 2018.

- 2). **DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 09 du 22 octobre 2018 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 09 du 22 octobre 2018 : projet de PV.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

Direction Financière

- 3). **DF - Procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice Financière de la Commune de MORLANWELZ pour le troisième trimestre 2018 - Notification.**

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) relatif à la vérification de l'encaisse de la Directrice Financière prescrit qu'au moins une fois dans le courant de chaque trimestre de l'année civile une situation soit présentée au Conseil communal.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est invité à prendre connaissance de la situation de la trésorerie communale de MORLANWELZ au 30 septembre 2018 telle qu'elle a été vérifiée pour le troisième trimestre 2018 et qui présente un solde 1.400.742,36 euros.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre connaissance.

Service Finances

- 4). **FINANCES - Budget 2019 - Vote d'un douzième provisoire - Proposition - Examen - Décision.**

Le nouveau Conseil communal de MORLANWELZ sera installé le 03 décembre 2018.

Il sera dès lors difficile de faire voter le Budget 2019 dans les délais prévus à l'article L1312-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.).

Il est néanmoins indispensable que l'Administration communale de MORLANWELZ puisse engager et régler les dépenses ordinaires et indispensables pour assurer la vie normale des Services communaux de la Commune de MORLANWELZ.

Les crédits provisoires ne peuvent excéder, par mois écoulé ou commencé, le douzième du crédit budgétaire de l'exercice précédent.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver le douzième provisoire.

5). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2018 Modifications budgétaires N° 1 Ordinaire et Extraordinaire - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ soumet à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ les modifications budgétaires N° 1 de l'Exercice 2018 du C.P.A.S. de MLZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

Les modifications budgétaires N° 1 du Budget 2018 ont été arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ en date du 24 octobre 2018 aux chiffres ci-après :

Service Ordinaire :

En recettes et dépenses : 8.581.024,04 euros.

L'intervention communale est inchangée (1.839.925,76 euros au budget initial).

Service Extraordinaire :

En recettes 227.581,26 euros,

En dépenses 182.860,36 euros,

Boni 44.720,90 euros.

Les documents nécessaires à l'exercice de la tutelle ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 31 octobre 2018.

Les annexes obligatoires sont jointes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

Il est demandé au Conseil de MORLANWELZ d'approuver les modifications budgétaires N° 1 de l'Exercice 2018 du CPAS pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

6). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2019 - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ a arrêté en date du 24 octobre 2018 son Budget pour l'Exercice 2019 (Services Ordinaire et Extraordinaire).

Les documents ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 31 octobre 2018.

Les annexes obligatoires sont complètes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

Il est demandé au Conseil de MORLANWELZ d'approuver le Budget de l'Exercice 2019 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

7). FINANCES - Taxes communales - Exercice 2018-2019 - « Redevance pour les demandes de changement de prénom(s) » - Proposition - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'appliquer le « Règlement relatif à la Redevance pour les demandes de changement de prénom(s) ».

8). FINANCES - Convention de gestion entre la Commune de MORLANWELZ et l' AIS-ABEM 2018, 2019 et 2020 - Examen - Décision.

Une Convention entre la Commune de MORLANWELZ et l'A.S.B.L. A.I.S.-A.B.E.M. a été approuvée par le Conseil communal de MORLANWELZ en date du 25 janvier 2016.

Cette Convention prenait fin le 31 décembre 2017 et pouvait être renouvelée.

L'Assemblée Générale (AG) du 11 octobre 2017 a décidé que la contribution de la Commune de MORLANWELZ serait portée à 0,60 eurocents/habitant pour les années 2018, 2019 et 2020.

Conformément à la décision du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 18 décembre 2017, une aide exceptionnelle sous forme de prêt garanti par la Commune de MORLANWELZ a également été octroyée. Cette aide est ajoutée à la contribution annuelle de base versée après l'AG qui approuve les comptes annuels de l' AIS-ABEM sur une période de cinq (5) ans.

La cotisation majorée d'un cinquième de l'aide exceptionnelle est prévue au Budget 2018 ainsi qu'aux Budgets 2019 et 2020.

Il est soumis à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ le projet de Convention de gestion entre la Commune de MORLANWELZ et l'A.S.B.L. AIS-ABEM pour les années 2018, 2019 et 2020.

Service Tourisme - Rénovation - Patrimoine - Intercommunale - PGUI

9). TRPI - INTERCOM - IMIO - Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 28 Novembre 2018 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IMIO tiendra une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) le 28 novembre 2018, ayant respectivement à l'Ordre du Jour (OJ) les points suivants :

A) ORDINAIRE :

1. la présentation des nouveaux produits,
2. l'évaluation du Plan Stratégique 2018,
3. la présentation du Budget 2019 et approbation de la grille tarifaire 2019,
4. Nomination d'administrateur,

B) EXTRAORDINAIRE :

1. Modification des statuts - mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 4 (AGO) et 1 (AGE) de l'OJ.

10). TRPI - INTERCOM - IDEA - Assemblée Générale du 28 Novembre 2018 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IDEA tiendra une Assemblée Générale (AG) le 28 Novembre 2018.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. Plan stratégique IDEA 2017-2019- Evaluation 2018 - Approbation,
2. Arrêté de l'Autorité de Tutelle du 2 octobre 2018 approuvant la modification des statuts lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2018, à l'exception de l'article 35 - Information.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 2.

11). TRPI - INTERCOM - I.P.F.H. - Assemblée Générale Ordinaire (AGo) du 28 Novembre 2018 - Examen - Décision.

L'Intercommunale I.P.F.H. tiendra une Assemblée Générale Ordinaire (AGo) le 28 Novembre 2018.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2017-2019,
2. Les nominations statutaires.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 2.

12). TRPI - INTERCOM - A.I.O.M.S. - Assemblée Générale du 29 Novembre 2018 - Examen - Décision.

L'A.O.I.M.S. tiendra une Assemblée Générale le 29 Novembre 2018.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. la lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2018,
2. la lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 juin 2018,
3. le Plan stratégique 2017-2020 et 1ère évaluation portant sur l'activité 2017 et 2018 : Examen - Décision - Vote,
4. le Projet de budget 2019 et plan financier 2017-2020 associé au plan stratégique : Examen - Décision - Vote,
5. Divers.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à voter pour les points de 1 à 5.

13). TRPI - INTERCOM - HYGEEA - Assemblée Générale (AG) du 29 novembre 2018 - Examen - Décision.

L'Intercommunale HYGEEA tiendra une Assemblée Générale (AG) le 29 Novembre 2018.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. Rémunération du Président et Vice-Président,
2. Arrêté de l'Autorité de Tutelle du 4 octobre 2018 approuvant la modification des statuts lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2018, à l'exception de l'article 41 alinéa 2 - Information,
3. Évaluation 2018 - Plan stratégique HYGEEA 2017-2019 - Approbation.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 et 3.

14). TRPI - INTERCOM - IGRETEC - Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 29 Novembre 2018 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IGRETEC tiendra une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) le 29 Novembre 2018.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. Les affiliations / les Administrateurs.
2. Deuxième évaluation du Plan Stratégique 2017-2019.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 2.

Service Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

15). PSSP - Plan stratégique de Sécurité et de Prévention (P.S.S.P.) 2014-2017 de MORLANWELZ - Approbation du Rapport financier contingent complémentaire 2017 - Examen - Décision.

Dans le cadre du P.S.S.P. 2014-2017 de MORLANWELZ (contingent complémentaire GP Activa), un rapport financier concernant le subside annuel octroyé par le Ministère de l'intérieur d'un montant de 16.017,96 euros doit être rendu et approuvé.

Ce subside est justifié par les coûts salariaux.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce rapport.

16). PSSP - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (P.S.S.P.) 2014-2017 de MORLANWELZ - Approbation du Rapport financier 2017 - Examen - Décision.

Dans le cadre du P.S.S.P. 2014-2017 de MORLANWELZ, un rapport financier concernant le subside annuel octroyé par le Ministère de l'intérieur pour un montant de 78.439,63 euros doit être rendu et approuvé.

Ce subside est justifié par les coûts salariaux de trois (3) Agents pour un montant de 129.106,17 euros.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce rapport.

Service Plan de Cohésion sociale

17). PCS - Convention 2019 avec le C.P.A.S. de MORLANWELZ et la Bibliothèque communale de MORLANWELZ - Examen - Décision.

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ afin de mener à bien le projet « service d'aide à la recherche de logement locatif » du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 4, § 2, du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) des Villes et Communes de WALLONIE, elle s'inscrit dans les deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

18). PCS - Convention 2019 avec les Femmes Prévoyantes Socialistes (F.P.S.) - Examen - Décision.

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ afin de mener à bien le projet « atelier cuisine » du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 4, § 2, du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) des Villes et Communes de WALLONIE, elle s'inscrit dans les deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

19). PCS - Convention 2019 avec l'A.S.B.L. LIRE ET ÉCRIRE et le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (P.S.S.P.) de MORLANWELZ - Examen - Décision.

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ afin de mener à bien le projet « cours d'alphabétisation » du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 4, § 2, du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) des Villes et Communes de Wallonie, elle s'inscrit dans les deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

20). PCS - Convention 2018 avec l'Atelier Sophrologie de Mme Jasmine RICHE - Examen - Décision.

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ afin de mener à bien le projet « bien-être » du 3 octobre au 31 décembre 2018.

Conformément à l'article 4, § 2, du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) des Villes et Communes de WALLONIE, elle s'inscrit dans les deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

La présente Convention est introduite afin de remplacer les prestations des séances de yoga dans le cadre du projet « bien-être » de Mme Adèle DELBEN suite à son décès.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

21). PCS - Convention 2019 avec l'Atelier Sophrologie de Mme Jasmine RICHE - Examen - Décision.

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ afin de mener à bien le projet « bien-être » du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 4, § 2, du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) des Villes et Communes de WALLONIE, elle s'inscrit dans les deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

22). PCS - Convention 2019 avec l'A.S.B.L. GYMSANA - Examen - Décision.

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ dans le cadre de la réalisation d'un projet bien-être dont le but est l'animation de séances favorisant l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie des participants par la pratique d'activités motrices régulières, qui sont dispensées et accompagnées par des professionnels spécifiquement formés en APA, du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 4, § 2, du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) des Villes et Communes de WALLONIE, elle s'inscrit dans les deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

23). PCS - Convention 2019 Article 18 - Ateliers musicaux en collaboration avec l'A.S.B.L. MAD'PART - Examen - Décision.

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ et de l'Article 18 afin de mener à bien le projet « Ateliers musicaux » du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 4, § 2, du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) des Villes et Communes de WALLONIE, elle s'inscrit dans les deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

Points à huis-clos.

Direction Générale

24). DG (GRH) - Personnel communal - Désignation d'une Directrice Générale faisant fonction (DGff) le vendredi 16 novembre 2018 - Information.

Le Directeur Général,

Le Président,

Jean-Louis LAMBRECHTS

Christian MOUREAU